

ADM-182-2026

ARRÊTÉ DE VOIRIE

TRAVAUX SUR LES RESEAUX DES CANALISATIONS DE GAZ

ARRÊTÉ PORTANT PERMISSION DE VOIRIE

RUE DU PRIEURÉ

Michel RONFARD, Maire de la Commune de SAINT-MARCEL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2211-1 à L 2213-6,
Vu l'article R 610-5 du Code Pénal,
Vu les dispositions du Code de la Route,
Vu l'avis du Maire-Adjoint chargé des travaux publics,
Vu la demande présentée par le GRDF GRAND EST représenté par Mme REBILLARD Isabelle - rue des Varennes 71880 CHATENOY LE ROYAL , tendant à obtenir l'autorisation de réaliser des travaux du réseau de GAZ, rue du Prieuré

Considérant que pour permettre la réalisation de ces travaux dans de bonnes conditions et par mesure de sécurité, il convient de réglementer la circulation à l'approche et au droit du chantier, rue du Prieuré,

ARRÊTE

Article 1er : Du lundi 12 août 2026 à 21h30 jusqu'au vendredi 01 septembre 2026 12h00, pour la réalisation des travaux prévus, rue du Prieuré :

- La circulation sera fermée et déviée aux automobilistes, dans le sens Grande Rue – Rue du Prieuré

Article 2 : La pose, le maintien ou de le retrait de la signalisation réglementaire seront effectués par l'entreprise GRDF, chargé des travaux, de jour comme de nuit, et qui assumera en outre la responsabilité du chantier.

Article 3 : Aussitôt l'achèvement des travaux, l'entreprise devra veiller à remettre le domaine public dans son état initial conformément à la permission de voirie.

Article 4 : Le service de la Police Municipale et Monsieur le Commissaire de Police de la Circonscription de CHALON-SUR-SAONE, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans le délai de deux mois à dater de sa publication.

Fait à Saint-Marcel, le 13 août 2026

Le Maire,

Signé : Michel RONFARD

Pour copie conforme,
Certifié exécutoire pour avoir
été reçu à la sous-Préfecture
le
et publié, affiché ou
notifié le
Le Maire
Michel RONFARD

14 AOUT 2026

